

MAIRIE DE SALLENÔVES
74270 SALLENÔVES

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 11 FEVRIER 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 14

Secrétaire de séance : Dominique BOISIER

1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 décembre 2009

2- APPROBATION DU COMPTE E GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le Compte de gestion et le Compte administratif pour l'année 2009, les résultats sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2009
BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1		58 745.44	54 087.76	
Opérations de l'exercice N	331 675.15	495 642.35	662 655.86	663 603.30
Total	331 675.15	554 387.79	716 743.62	663 603.30
Résultats de l'exercice N		222 712.64	53 140.32	

3- PROJET D'AMENAGEMENT « SUR LES VIGNES » :

- Alimentation électrique de Champ derrière : Ces travaux ont pour objet l'enfouissement du câble depuis le poste de l'église jusqu'à l'entrée du lotissement et la pose du poste de transformation, ainsi, le lotissement et toute la zone de Champ Derrière seront desservis. Au dernier Conseil Municipal les travaux réalisés ont été acceptés selon le devis du SIESS. Un état détaillé concernant le montant de l'emprunt et le remboursement des annuités sur 20 ans est présenté au Conseil (4 497 € sur 20 ans). Le Conseil Municipal demande à ce que le Syndicat soit recontacté afin de voir la possibilité de rembourser sur quinze ans au lieu de vingt.

- travaux d'eaux pluviales : Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de réaliser les travaux conjointement avec le SILA et d'en confier la réalisation aux entreprises DUCLOS TP et RANNARD pour un montant de 39 949.80 €. Il est précisé que le taux de rémunération du cabinet Longeray pour la mission d'étude pour la pose de canalisation s'élève à 6.50 % du coût HT des travaux.

4- CESSIONS GRATUITES DE TERRAIN POUR ELARGISSEMENT DE CHEMIN :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les parcelles cadastrées S.A. n°1469, de la commune, et S.A. n°1432, 357, 356 et 355 des Consorts DUPONT, sont en limite du chemin rural dit des Vignes et qu'elles marquent l'emprise du secteur 1Auv1 destiné à la construction de logements collectifs et individuels notamment par « Habitat Haute-Savoie ». Il faut penser à la desserte de ce secteur et à l'amélioration de la circulation de ce nouveau lieu de vie, il convient d'élargir ledit chemin de 5 m de large. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de cessions gratuites de ces parcelles.

5- DEMANDE PARTICULIERE DE BONIFICATION DU C.O.S: une demande particulière de bonification du COS a été faite concernant la parcelle A1643 en vue d'ériger un projet écologique et ce pour que le COS passe de 0,25 à 0,30. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite favorable à celle-ci.

6- SUBVENTIONS:

a) subvention exceptionnelle à Haïti : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 150 euros aux sinistrés d'Haïti.

b) Demande de récompense pour l'association de la Mandallaz : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter une coupe pour le concours départemental de gymnastique.

7- OFFRES FINANCIERES POUR SOLUTION D'IMPRESSION : L'entreprise C'PRO va être retenue pour remplacer le matériel photocopieur du secrétariat de la Mairie pour un tarif trimestriel de 486,86 euros HT.

8- ELECTIONS REGIONALES : elles auront lieu les 14 et 21 mars 2010.

9- REPAS DES AINES : il aura lieu le dimanche 7 mars 2010 à 12h à la salle polyvalente et le traiteur retenu est l'Auberge de Bonlieu.

10- QUESTIONS DIVERSES :

a) courrier commun adressé au Conseil Général concernant les aménagements de voirie : Monsieur le Maire et les Maires des communes de la CCFU demande un rendez-vous à Monsieur Monteil et ses conseillers concernés pour débattre des voiries de la RD 3508 et 1508, de la déviation de la RD 1201 ainsi que du 12^{ème} plan Etat-Région.

b) information déchetterie communale : Monsieur Liagre informe que la déchetterie a été fermée par arrêté municipal le 1^{er} février 2010 et qu'un panneau va être installé pour avertir la population. Les déchets verts doivent désormais être déposés à la déchetterie d'Epagny.